

2024 DEL SIV 002

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 087-248719205-20240410-2024DEL2-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Syndicat : SIVOM
SOLIGNAC – LE
VIGEN

Délibération n° 2

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN
Séance publique du 02 avril 2024

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Présents : Mme COMES,
MM.BONNET, CHAZELAS, PORTHEAULT, RECORD, AUXEMERY,
POISON, AUFORT.

Absent et excusé :

M. BIASSE a donné procuration à M. POISON

M. COLDEBOEUF est absent

Mme FERNANDES est absente

Mme BAUDOU est absente

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	8
Votants	9

Date de convocation	
28/03/2024	

Date d'affichage	
28/03/2024	

M. a été élu secrétaire de séance : Fabrice RECORD

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur BONNET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Alexandre PORTHEAULT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

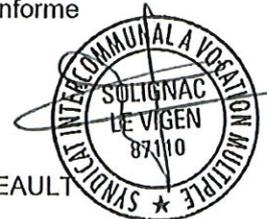
LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif du budget, lequel peut se résumer ainsi :

**Objet de la
délibération**
VOTE DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2023

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	116 070.96	168 900.56
Investissement	33 916.11	3051.81
Report de l'exercice N-1 :		
Fonctionnement		12 385.48
Investissement		8309.49
Total	149 987.07	192 647.34
Résultat cumulé :		
Fonctionnement	116 070.96	181 286.04
Investissement	33 916.11	11 361.30
Total	149 987.07	192 647.34

Monsieur le Président quitte la salle. Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Alexandre PORTHEAULT



Le Comité Syndical APPROUVE, hors présence de Monsieur le Président, à l'unanimité le compte administratif du budget 2023.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Approuve le compte administratif 2023.

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le
Et la publication le
Le Président,